

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 545 rapportant, la mesure d'expulsion frappant, le nommé Abdi- Askar

n° 545

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
20 mai 1950

Numéro JO  
n° 5 du 01/05/1950

Date du numéro  
1 mai 1950

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 2 février 1936 fixant les conditions d'admission et de séjour des Français et étrangers à la Côte française des Somalis promulgué par arrêté du 9 avril 1935 et les textes qui l'ont modifié

**Vu** l'arrêté n° 423 du 9 avril 1947 expulsant du territoire de la Côte française des Somalis b les personnes dont les noms suivent  
Sur proposition du chef du service de la le sûreté,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— La mesure d'expulsion frappant le nommé Abdi Askar est rapportée. En conséquence, l'article 1er de l'arrêté n° 423 du 9 avril 1947 est modifié ainsi qu'il suit : « Mahmoud Sultan; » » Osman Ahmed; » » Ahmed Ismaël. » (Le reste .sans changement.)

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera, et inséré au Journal officiel du territoire.

**Le' Gouverneur, : SADOUL.**